

## SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg, tenue le mardi 5 juillet 2022 à 17 h 30, à la salle du conseil d'arrondissement, 160, 76e Rue Est, rez-de-chaussée, Québec.

Sont présents: M. Claude Lavoie, conseiller du district électoral de Saint-Rodrigue et président de l'arrondissement  
Mme Marie-Pierre Boucher, conseillère du district électoral de Louis-XIV  
M. Éric Ralph Mercier, conseiller du district électoral des Monts

Sont également présents: M. Stephan Bugay, directeur d'arrondissement  
Mme Andrée-Anne Turcotte, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

### **CA4-2022-0103** Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **CA4-2022-0104** Approbation du procès-verbal

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 28 juin 2022, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### Communications écrites au conseil

L'assistante-greffière dépose les documents suivants:

**Rapport à la suite de l'exercice d'une délégation de pouvoir en vertu du**

**Rapports de consultation publique et de la demande d'opinion au conseil de quartier des Jésuites concernant le projet de règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 44025Mc, R.C.A.4V.Q. 205 (7650, boulevard Henri-Bourassa, quartier des Jésuites, district électoral de Louis-XIV)***

---

**Première période de questions des citoyens, portant sur les points inscrits à l'ordre du jour**

---

Une première période de questions portant exclusivement sur les points inscrits à l'ordre du jour, d'une durée maximale de 20 minutes, est tenue à l'intention des citoyens présents et pour les questions reçues par courriel.

**Propositions**

---

**Gestion du territoire**

---

**CA4-2022-0105 Demande de permis assujettie à un règlement relatif au PIIA - 1279, boulevard Louis-XIV, lot 3 346 713, district électoral de Louis-XIV - GT2022-310**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu de refuser, à la suite de la recommandation CCU4-2022-073 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Charlesbourg, émise le 22 juin 2022, les plans d'implantation et d'intégration architecturale visant l'installation d'une enseigne sur un bâtiment isolé, pour le commerce « Clinique dentaire Montagne-des-Roches », sur le lot 3 346 713 du cadastre du Québec, correspondant au 1279, boulevard Louis-XIV, dont la délivrance du permis est soumise à une approbation des plans relatifs à l'implantation et l'intégration architecturale, conformément au *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme, R.C.A.4V.Q. 4*.

Ces plans sont refusés pour les motifs suivants :

- L'enseigne actuelle, qui est à remplacer, présente des lettres détachées;
- L'harmonisation et l'uniformité, dans le secteur, ne sont pas respectées;
- Les autres enseignes sur le même bâtiment sont fabriquées en lettres détachées.

Il est proposé de concevoir le nouveau projet d'affichage avec des lettres détachées, si des plans sont à nouveau soumis.

La demande est ainsi mise en suspens afin de permettre au requérant de présenter un projet modifié ou à défaut, un nouveau projet à une séance ultérieure.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA4-2022-0106** **Demande de permis assujettie à un règlement relatif au PIIA - 557, rue du Calvados, lot 4 284 838, district électoral des Monts - GT2022-311**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, il est résolu d'approuver, à la suite de la recommandation CCU4-2022-074 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Charlesbourg, émise le 22 juin 2022, les plans d'implantation et d'intégration architecturale visant l'agrandissement d'un bâtiment isolé d'un logement, sur le lot 4 284 838 du cadastre du Québec, correspondant au 557, rue du Calvados, dont la délivrance du permis est soumise à une approbation des plans relatifs à l'implantation et l'intégration architecturale, conformément au *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme*, R.C.A.4V.Q. 4.

Ces plans sont approuvés à la condition que la lucarne soit construite comme celle illustrée sur l'élévation des plans fournis (page 1 de 8).

Cette condition est requise puisque la lucarne du plan de la page 6 de 8 est centrée sur la largeur de l'agrandissement alors qu'elle ne l'est pas sur l'élévation avant (page 1 de 8).

À défaut de la part du requérant de satisfaire à la condition, de mettre en suspens la demande afin de lui permettre de présenter un autre projet à une séance ultérieure.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Loisirs, sports et vie communautaire**

**CA4-2022-0107** **Acquisition par la Ville de Québec d'une piste à rouleaux ("pumptrack") modulaire appartenant au Patro de Charlesbourg Inc. - LS2022-105**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu :

- 1° D'accepter la cession, par le *Patro de Charlesbourg inc.*, d'une piste à rouleaux ("pumptrack") modulaire de type Parkitect, comprenant cinquante-sept (57) modules. Cette cession sera consentie à titre gratuit et sera faite selon les modalités prévues au projet de contrat de cession joint au présent sommaire décisionnel pour en faire partie intégrante;
- 2° Sur proposition du président, d'autoriser Richard Marchand, directeur à la Division Parcs, plein air, sports et planification des infrastructures du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, à signer comme seul représentant de la Ville ledit acte de cession avec le *Patro*

de Charlesbourg inc.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA4-2022-0108** **Abrogation de la résolution CA4-2022-0067 relative au versement d'une subvention à l'organisme *Loisirs de St-Rodrigue inc.* dans le cadre du programme de soutien financier à un événement local - LS2022-118 (Abroge CA4-2022-0067)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu d'abroger la résolution CA4-2022-0067 relative au versement d'une subvention à l'organisme *Loisirs de St-Rodrigue inc.* dans le cadre du Programme de soutien financier à un événement local afin d'annuler la subvention totalisant 24 000 \$, en raison de l'annulation de l'événement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA4-2022-0109** **Autorisation pour le versement d'une subvention de 1 000 \$ à l'organisme *Loisirs de St-Rodrigue inc.* dans le cadre du programme de soutien financier à un événement local pour la réalisation de l'événement « St-Rodrigue en fête » - LS2022-119 (CT-2607633)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, il est résolu d'autoriser le versement d'une subvention de 1 000 \$ à l'organisme *Loisirs de St-Rodrigue inc.* dans le cadre du programme de soutien financier à un événement local, pour l'organisation de l'événement « St-Rodrigue en fête », prévu le 12 août 2022, au parc Maurice-Lortie.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA4-2022-0110** **Versement de trois (3) subventions à trois (3) organismes pour des demandes déposées dans le programme de Soutien aux dépenses de fonctionnement offert dans le Cadre de soutien aux organismes reconnus - LS2022-133 (CT-2608407)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu d'autoriser le versement de trois (3) subventions, totalisant un montant de 14 592 \$, à trois (3) organismes pour des demandes déposées dans le programme de Soutien aux dépenses de fonctionnement offert dans le Cadre de soutien aux organismes reconnus et dont les subventions recommandées sont présentées dans l'annexe jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA4-2022-0111** **Versement d'une subvention de 1 000 \$ à l'organisme *Corporation de***

**loisirs secteur N.D.L. dans le cadre du programme de soutien financier à un événement local pour l'organisation de « N.D.L. en fête » - LS2022-144 (CT-2608924)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, il est résolu d'autoriser le versement d'une subvention de 1 000 \$ à l'organisme *Corporation de loisirs secteur N.D.L.*, dans le cadre du programme de soutien financier à un événement local, pour l'organisation de l'événement « N.D.L. en fête », le samedi 20 août 2022, au parc du Bon-Pasteur.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA4-2022-0112 Avis de modification numéro 1 relatif à l'entente entre la Ville de Québec et l'organisme *Corporation de Loisirs secteur N.D.L.* pour l'entretien spécialisé et la surveillance de certains lieux et équipements récréatifs ou sportifs, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 (Dossier 76098) - AP2022-571 (CT-2605296)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 8 863,01 \$ (plus TPS et TVQ applicables), à l'entente conclue avec l'organisme *Corporation de Loisirs secteur N.D.L.* selon la délégation de pouvoirs en vigueur, pour l'entretien spécialisé et la surveillance des lieux et équipements récréatifs ou sportifs pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, conformément à l'avis de modification numéro 1 ci-annexé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Circulation et stationnement**

---

**CA4-2022-0113 Ordonnances numéros O-321 et O-322 concernant des modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau local relativement au virage à droite au feu rouge à plusieurs intersections, districts électoraux de Saint-Rodrigue et des Monts - TM2022-188**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu d'édicter les ordonnances numéros O-321 et O-322 de l'Arrondissement de Charlesbourg concernant la circulation, relatives au Règlement R.C.A.4V.Q. 94, jointes en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Autre**

---

## Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire

---

## Matières nécessitant une consultation publique

---

### Projets de règlement

---

**CA4-2022-0114** Adoption du projet de règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 44025Mc, R.C.A.4V.Q. 205 (7650, boulevard Henri-Bourassa, quartier des Jésuites, district électoral de Louis-XIV) - GT2022-223*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu d'adopter le projet de règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 44025Mc, R.C.A.4V.Q. 205 (7650, boulevard Henri-Bourassa, quartier des Jésuites, district de Louis-XIV)*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### Avis de motion

---

**AM4-2022-0115** Avis de motion relativement au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 44025Mc, R.C.A.4V.Q. 205 (7650, boulevard Henri-Bourassa, quartier des Jésuites, district électoral de Louis-XIV) - GT2022-223*

---

Madame la conseillère Marie-Pierre Boucher donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme* relativement à la zone 44025Mc, située à l'est du boulevard Henri-Bourassa, au sud du boulevard Louis-XIV, à l'ouest de l'avenue Dumesnil et au nord de la 76e Rue Est.

Dans cette zone, les usages du groupe *H2 habitation avec services communautaires* ne sont plus autorisés et le nombre maximal de logements à l'hectare est retiré.

**AM4-2022-0116** Avis de motion relativement au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur la tarification de biens et de services*

***et les autres frais relativement à la tarification des sports de glace et des terrains de balle extérieurs, R.C.A.4V.Q. 211 et dépôt du projet de règlement - LS2022-140***

---

Monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur la tarification de biens et de services et les autres frais* afin d'apporter des ajustements à la tarification pour les sports de glace dans le but d'appliquer la gratuité à la clientèle de 22 ans et plus, membre d'organismes en matière de sports de glace reconnus par la Ville. Les modifications visent également à ajuster la tarification pour la location de terrains de balle extérieurs et à appliquer la gratuité lorsqu'il s'agit d'une entente spécifique avec une association régionale rattachée à une fédération de balle et couvrant minimalement la ville, et ce, pour la période d'avril à octobre de chaque année.

Le projet de règlement est déposé.

### **Adoption des règlements**

---

### **Deuxième période de questions des citoyens**

---

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de 20 minutes, est tenue à l'intention des citoyens présents et pour les questions reçues par courriel.

### **Période d'intervention des membres du conseil**

---

Une période d'intervention, d'une durée maximale de 20 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

### **Clôture**

---

Conformément aux dispositions de l'article 38 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Charlesbourg sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.4V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 18 h 08, puisque le conseil d'arrondissement a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Andrée-Anne Turcotte  
Assistante-greffière  
d'arrondissement

Claude Lavoie  
Président de  
l'arrondissement